

La démarche dans une pédagogie du projet

- Analyse de la situation inductrice : un Conseil d'Enfants.
- Institutionnalisation du moment :
 - la rencontre hebdomadaire du Conseil d'Enfants ;
 - le groupe classe :
 - recense les besoins et les problèmes,
 - planifie la mise en place du Conseil d'Enfants,
 - organise la prise de parole.
- Régulation de la prise de la parole :
 - permettre aux enfants de prendre la parole,
 - de s'écouter,
 - de synthétiser.
- Rôle de l'adulte :
 - induire progressivement un comportement de responsabilisation.
- Négociation : être capable d'accepter la décision prise par la majorité.
- Exercice de ses pouvoirs, mise en place des décisions que l'enseignant régule.
- Réajustement - Contrôle, évaluation de la demande et des actions entreprises.

La pédagogie coopérative

La Coopérative scolaire : société d'élèves gérée par eux-mêmes avec l'aide de leur enseignant.

La pédagogie coopérative, c'est une pédagogie active de groupe : élaboration, gestion et réalisation collective d'un projet qui met en œuvre une éducation civique et morale : mise en place d'un contrat d'activité de règles de vie qui permet le développement de compétences langagières liées à la communication sociale (prise de parole et respect de celle-ci, argumentation, responsabilisation).

A l'École Maternelle, c'est possible !

En quoi le Conseil d'Enfants est-il une instance de régulation essentielle dans la gestion coopérative d'un projet ?
C'est un lieu de parole, de liberté d'expression, d'écoute, d'échanges, de solidarité, d'entraide... L'enseignant y fait « autorité » en « autorisant » les enfants à être eux-mêmes.
C'est l'endroit où l'on peut résoudre certains problèmes en partant de la situation vécue jusqu'à la résolution et la mise en mémoire des solutions trouvées.

Les Associations Départementales de l'OCCE

A votre service :

- vous y trouverez des personnes compétentes, prêtes à vous écouter et à vous apporter de l'aide dans votre démarche de projet ;
- des services de prêt pour soutenir votre pédagogie...

N'hésitez pas, prenez contact avec l'association de votre département. Pour obtenir ses coordonnées vous pouvez consulter le site www.occe.net ou contacter directement la Fédération nationale de l'OCCE.

Fédération nationale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole
101bis, rue du Ranelagh 75016 Paris
Tel : 01 44 14 93 30, Fax : 01 45 27 49 83
Courriel : federation@occe.net
Site web : www.occe.net

Votre association départementale :

Conception et réalisation graphique : © 2003, Robert Touati pour l'OCCE.

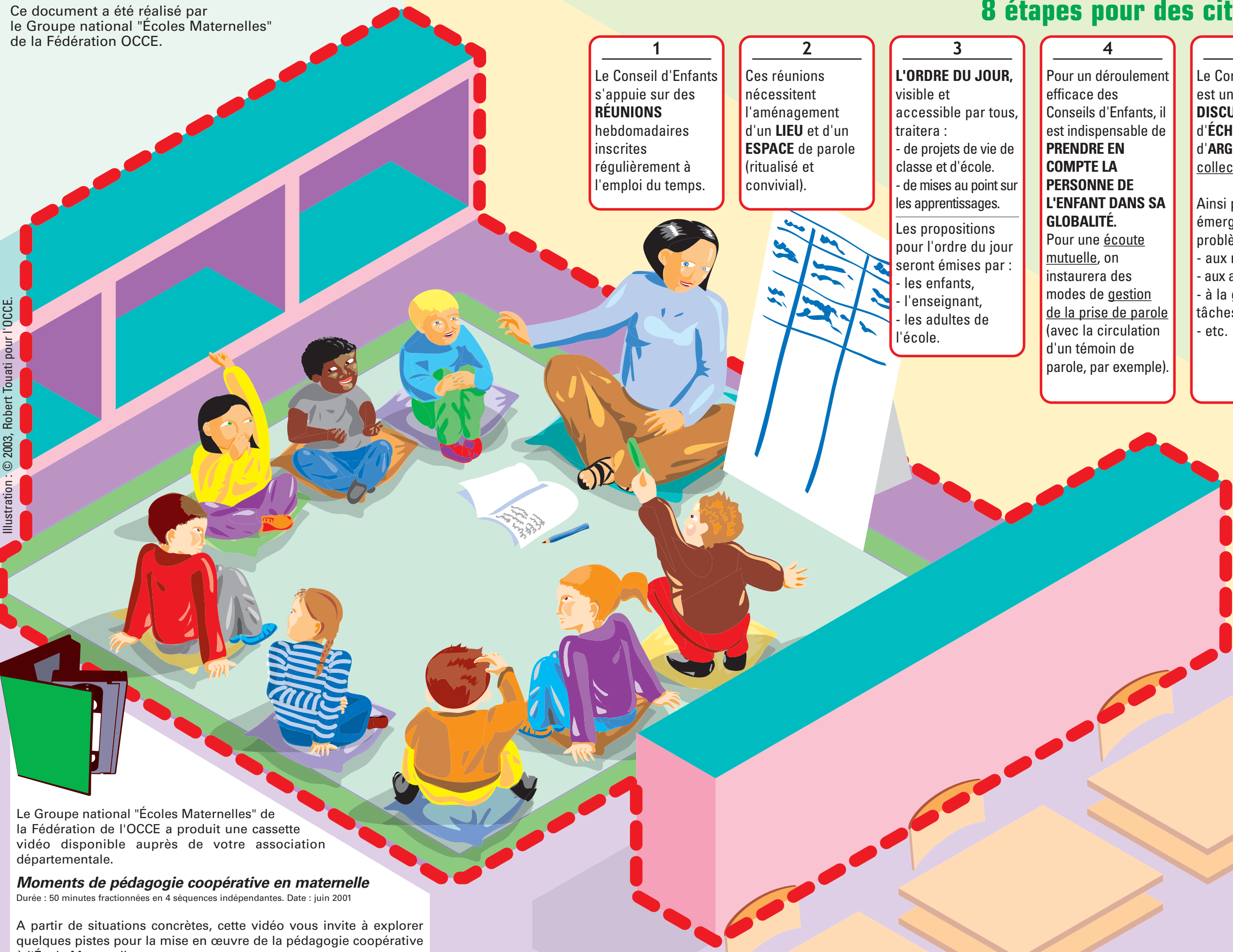
Le Conseil d'Enfants à l'École Maternelle Pour des citoyens en devenir



Le Conseil d'Enfants à l'École Maternelle

8 étapes pour des citoyens en devenir...

Illustration : © 2003, Robert Touati pour l'OCCE.



1

Le Conseil d'Enfants s'appuie sur des **RÉUNIONS** hebdomadaires inscrites régulièrement à l'emploi du temps.

2

Ces réunions nécessitent l'aménagement d'un **LIEU** et d'un **ESPACE** de parole (ritualisé et convivial).

3

L'ORDRE DU JOUR, visible et accessible par tous, traitera :

- de projets de vie de classe et d'école.
- de mises au point sur les apprentissages.

Les propositions pour l'ordre du jour seront émises par :

- les enfants,
- l'enseignant,
- les adultes de l'école.

4

Pour un déroulement efficace des Conseils d'Enfants, il est indispensable de **PRENDRE EN COMPTE LA PERSONNE DE L'ENFANT DANS SA GLOBALITÉ**. Pour une écoute mutuelle, on instaurera des modes de gestion de la prise de parole (avec la circulation d'un témoin de parole, par exemple).

5

Le Conseil d'Enfants est un lieu de **DISCUSSIONS**, d'**ÉCHANGES** et d'**ARGUMENTATIONS collectives**.

Ainsi peuvent émerger les problèmes liés :

- aux relations,
- aux apprentissages,
- à la gestion des tâches,
- etc.

6

A partir de confrontations des savoirs et de l'émergence de solutions, le Conseil d'Enfants doit aboutir à des **NÉGOCIATIONS**. Ces négociations donneront lieu, ensuite, à des **DÉCISIONS-CONTRATS** garanties par un **CALENDRIER**, un **ÉCHÉANCIER**.

7

Le Conseil d'Enfants devra se constituer une **MÉMOIRE** grâce aux référentiels que seront le cahier de réunions, les affiches accessibles par tous et à tout moment.

8

Enfin, par l'engagement de chacun au **RESPECT DU CONTRAT** élaboré collectivement, le Conseil d'Enfants sera, à l'École Maternelle, un moment important pour l'initiation des enfants à la **RESPONSABILISATION**.

Le Groupe national "Écoles Maternelles" de la Fédération de l'OCCE a produit une cassette vidéo disponible auprès de votre association départementale.

Moments de pédagogie coopérative en maternelle

Durée : 50 minutes fractionnées en 4 séquences indépendantes. Date : juin 2001

A partir de situations concrètes, cette vidéo vous invite à explorer quelques pistes pour la mise en œuvre de la pédagogie coopérative à l'École Maternelle.